



Accédez à votre profession

FORMATION DE BASE



FORMULE EN SALLE, EN CLASSE VIRTUELLE ET PAR CORRESPONDANCE
COURTAGE IMMOBILIER COMMERCIAL – EEC.2F

FR + AN

AEC

Formation créditée de niveau collégial menant vers une attestation d'études collégiales, reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Ce programme est composé des cours suivants :

6 COURS DE TRONC COMMUN*

Droit immobilier (75 h)

Mathématiques immobilières (45 h)

Loi sur le courtage immobilier (45 h)

Évaluation immobilière (45 h)

Analyse de la profession et gestion des affaires (45 h)

Architecture et construction (45 h)

AINSI QUE 2 COURS DE PROFIL SPÉCIFIQUE

Finance immobilière** (60 h)

Contrats et documents en courtage commercial** (60 h)

* Le programme EEC.2F comprend 8 cours dont 6 qui sont également donnés dans le programmes de courtage immobilier résidentiel (EEC.22).

** Ces cours spécifiques au programme en courtage immobilier commercial sont **offerts en français et en anglais en classe virtuelle ou hybride**. Parlez-en avec votre conseiller aux études.

Formule par correspondance

Cours à la carte (4 cours à la fois maximum)

Durée : À votre rythme (délai maximum de 6 mois pour compléter les cours inscrits au contrat incluant les examens). Le programme doit être complété dans un délai maximum de 24 mois.

Formule en salle

Cours de jour ou de soir et fin de semaine, sur les campus de l'Île-des-Soeurs, Laval ou Brossard

Formule en classe virtuelle

Cours de jour ou de soir et fin de semaine, à partir de votre ordinateur personnel, connexion Internet requise

Formule hybride

Cours de jour ou soir et fin de semaine, en salle et en virtuel selon un horaire établi (offert seulement pour les cours de tronc commun dans le programme Commercial)

Durée : **420 heures** (à partir de 5 mois ou plus)
Le programme doit être complété dans un délai maximum de 24 mois.

Nos services :

- Accès à une personne-ressource tout au long de votre cheminement pédagogique;
- Aide financière gouvernementale disponible pour les étudiants à temps plein;
- Accès au portail étudiant Omnivox;
- Journée Carrière;

3 CAMPUS POUR MIEUX VOUS SERVIR



Campus de l'Île-des-Soeurs
600, chemin du Golf, Île-des-Sœurs (Québec) H3E 1A8



Campus de Laval
2525 boul Daniel-Johnson, bureau 201, Laval (Québec) H7T 1S9



Campus de Brossard
6300, avenue Auteuil, bureau 135, Brossard (Québec) J4Z 3P2

CONDITIONS D'ADMISSION

En plus d'avoir le droit d'étudier et de travailler au Québec, est admissible à un programme AEC au Collège de l'Immobilier du Québec, toute personne qui satisfait à l'une des conditions suivantes:

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (AENS),
OU
- Posséder une formation jugée suffisante par le Collège.

Pour les étudiants ne satisfaisant pas à ces conditions particulières,

il faut d'abord fournir un relevé de notes officiel, un curriculum vitae, ainsi qu'une lettre de motivation. Le Collège de l'immobilier procédera ensuite à une étude de dossier pour l'admission. Un ou plusieurs tests de classement pourraient être nécessaires lors de l'évaluation du dossier.

Pour les études effectuées à l'étranger,

il faut fournir une étude comparative du *ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion* de votre diplôme ainsi qu'une traduction, au besoin, de ce dernier en français ou en anglais.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Il faut fournir les documents suivants par courriel ou en personne :

Une preuve de scolarité selon les conditions énoncées précédemment. Nous acceptons le diplôme d'études secondaires (équivalent ou plus élevé) ou le relevé de notes officiel.

Une preuve d'identité, seulement l'un des documents suivants est accepté selon le cas :

- le certificat de naissance (grand format) émis par une province canadienne;
- la carte de citoyenneté ou le certificat de citoyenneté (pour les personnes naturalisées);
- le certificat de commémoration de citoyenneté canadienne délivré par Citoyenneté et Immigration Canada;
- la fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] ou la confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688];
- la carte de résidence permanente;
- le visa de travail (pour les résidents temporaires en attente de la procédure d'immigration).

Notez que le passeport, permis de conduire ou carte d'assurance maladie ne sont pas acceptés à titre de pièce d'identité.

Le formulaire d'admission et le contrat de services éducatifs complétés:

Si vous ne les avez pas reçus par courriel ou en personne, vous pouvez les demander en envoyant un courriel à

demande.admission@collegeimmobilier.com.

Veillez noter que seulement les copies des documents sont requises.



COLLÈGE
DE L'IMMOBILIER
DU QUÉBEC

PROACTIF. VIVANT. PASSIONNÉ.

POUR VOUS INSCRIRE À UNE DE NOS FORMATIONS

COMMUNIQUEZ AVEC NOS CONSEILLERS AUX ADMISSIONS AU 1-888-762-1862 – OPTION 4

© 2023 tous droits réservés Collège de l'immobilier du Québec. Toute forme de reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans le consentement écrit de la Direction du